

**PLAN DE ZONAGE
SECTEUR RURAL**

- A Agricole
- M Mixte
- P Publique
- VIL Villégiature
- RA Résidentielle faible densité

- Limite de zone
- Réseau routier
- Chemin de fer
- Hydrographie
- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale
- Limite de MRC

**Territoires touchés par la
demande à portée collective
(Article 59 - LPTAA)**

- Zone agricole type A
- Îlot déstructuré avec morcellement
- Îlot déstructuré sans morcellement

Plan PZ-1
Adopté le : 2 juin 2008
Entrée en vigueur le : 20 août 2008
Modifié le : 20 octobre 2009 (Règlement #202-2009)
19 janvier 2010 (Règlement #224-2009)
19 avril 2011 (Règlement #218-2011)
20 septembre 2011 (Règlement #221-2011)
18 août 2015 (Règlement #254-2015)
22 janvier 2019 (Règlement #292-2018)
18 août 2020 (Règlement #309-2020)

Préparé par : Érick Olivier, aménageur principal
Approuvé par : Érick Olivier, directeur du service de l'aménagement du territoire et du développement
Cartographie : Katy Guillemette, technicienne en géomatique

Maire

Secrétaire-trésorière



0 125 250 Mètres
1:20 000

